Assemblée Générale du mardi 22 juin 2026
Procès-verbal

Présents ou représentés : Jean COUDROY, Benjamin DAUBILLY (SFIC), Gilles DUGARD, Franck GUYON, Laurent IZORET, Claire LUCCHESE, Patrick NATAF, Jean-Luc PÉNICHOU, Kathy RABAUD, Laure REGNAUD (EFB), Noël RICHET, Jean-Michel SCHMITT.

Laurent IZORET, Président, ouvre la séance.
Il est constaté que 11 membres sont présents ou représentés en raison des pouvoirs qui sont parvenus.
Pour information, le nombre des adhérents à jour de leur cotisation en 2025 s'élève à 18 (12 personnes physiques et 6 personnes morales).
L'assemblée générale d'ASCO-TP peut valablement délibérer selon l'ordre du jour adressé aux adhérents avec la convocation.

L'ordre du jour :

1. **Rapport d'activité du Président pour l'année 2025 ;**
2. **Rapport financier pour l'année 2025 ;**
3. **Approbation des comptes 2025 ;**
4. **Modification des membres du CA ;**
5. **Changement du nom de l'association ;**
6. **Modification des statuts de l'association ;**
7. **Fixation des cotisations pour 2027 ;**
8. **Vote des différentes résolutions ;**
9. **Questions additionnelles / débat.**

Les documents supports de cette assemblée étaient consultables et/ou téléchargeables à l'adresse : http://asco-tp.fr/download/AG-260622/

1) - Rapport d'activité du Président pour l'année 2025 ;

Le Président fait le tour de toutes les actions entreprises en 2025.

- **Accompagnement de l'exposition « Alain SPIELMANN** à la mairie du IXème arrondissement de Paris du 03 au 21 septembre 2025 « Des ponts dessinés à la main » :
  L'objectif de cette exposition est de montrer ce qui se faisait avant l'arrivée de l'informatique dans les cabinets d'architectures et bureaux d'études. Ce sont environ 6 000 visiteurs qui ont été au rendez-vous.
  En parallèle de la manifestation Gilles DUGARD d'AscoTP propose des manipulations sur des maquettes de ponts didactisées tout particulièrement à des élèves de maternelles et primaires sans oublier les visiteurs.
  Une maquette du pont Raimond Barre de Lyon a été réalisée en Légo® et fait partie de l'exposition. C'est AscoTP qui assure le suivi budgétaire.
  Cette exposition sera itinérante et toujours accompagnée par les animations d'AscoTP. Plusieurs étapes sont envisagées (Strasbourg, Lyon, Dieppe…).
- **Simulateur « Terrassor » de conduite et gestion de chantier de terrassement** : Ce simulateur à été réalisé dans le cadre du pack ressources « LGV » piloté par AscoTP. Sa version finale a été mis à

disposition des enseignants ou formateurs (enseignement supérieur ou formation entreprise) en 2019. Il est à noter que ce logiciel est actuellement recommandé pour le BTS Travaux Publics par l'Éducation Nationale.
L'hébergement, l'infogérance et la maintenance reviennent à environ 3 000 € par an. AscoTP a réglé cette prestation jusqu'à décembre 2026 sur les fonds propres du projet « Pack Ressource LGV »
Ce sont environ 300 enseignants et formateurs qui sont inscrits pour son utilisation (CFA, BTS TP, IUT, école d'ingénieurs…).
Cette application nécessite tout naturellement une mise à jour. Des contacts ont été pris avec le syndicat des terrassiers via la fédération des métiers de la terre et de la mer. Une rencontre est prévue le 21 mars prochain pour finaliser les évolutions et/ou modifications à apporter à « Terrassor ».
Pour mettre en valeur le simulateur il convient de reprendre la vidéo de présentation existante pour la rendre plus attractive via l'IA ou un prestataire.

- **Le bilan des journées ASCO** est présenté. À Strasbourg en 2021, Bordeaux en 2022, Toulouse en 2023 les journées ont pu se dérouler grâce aux concours actifs des académies et des FRTP. En 2024 et 2025, des difficultés sont apparues avec les rectorats qui exigeaient la présence des personnels dans les établissements ; C'est ainsi qu'à Lille, Nantes et Orléans les journées n'ont pas pu avoir lieu.
- Les 12 et 13 mars 2025, en partenariat avec **la FRTP Île-de-France l'association a accompagné les « Worldskills France »** (48ème sélection régionale de la compétition des métiers) au CFM-BTP de Trappes. Des manipulations ont été proposées aux collégiens encadrés par des apprentis en TS Travaux Publics formés en amont. La profession a fortement apprécié notre concours.

Le Président en profite pour signaler les opérations qui se sont déjà déroulées dans le courant du premier semestre 2026

- **Actions spécifiques en école primaire et maternelles** du 10 au 13 février dans les académies de Versailles et Créteil en présence de parents d'élèves à partir des maquettes réalisées par Gilles DUGARD :
  Ces actions ont été très appréciées par les participants avec remerciements écrits des établissements.
  Il convient de valoriser cette opération en réalisant par exemple une plaquette spécifique.
- **Accompagnement du 1er au 5 juin du colloque « Ponts et Franchissement »** qui s'est tenu à MILLAU à destination des professionnels et universitaire du secteur. Cette manifestation était organisée par le laboratoire de l'Université Gustave Eiffel de Marne-la-Vallée (M. JACOB, GODART…) avec le concours logistique de l'AFGC. A cette occasion des lycéens ont été invités par AscoTP à manipuler des maquettes réalisées par Gilles DUGARD. C'est aussi l'occasion de débuter un partenariat avec Emmanuel BAILLIA, auteur de maquettes complémentaires à celles de Gilles DUGARD. Toutes ces maquettes ont été présentées aux congressistes qui ont fait part de leur surprise et de leur engouement pour de telles réalisations et accompagnements pédagogiques.

Laurent IZORET signale qu'il poursuivra l'objectif fixé par son prédécesseur pour que l'association privilégie, entre autres, le lien entre la profession du secteur de la construction et le ministère de l'Éducation Nationale en concentrant les efforts sur les différents acteurs de la formation et de l'orientation sans oublier les parents d'élèves. Il souligne également son intérêt pour toute autre action à destination de la jeunesse permettant de découvrir objectivement l'ensemble du secteur de la construction BTP.

Aucune remarque particulière n'est faite sur son intervention qui obtient l'approbation des membres présents.

2) - Rapport financier pour l'année 2025 ;

Noël Richet résume le rapport financier mis à disposition des participants en téléchargement sur internet. L'exercice 2025 présente un résultat négatif de 7 517 €. Cela provient tout particulièrement d'une avance effectuée pour l'exposition « Alain SPIELMANN ».

ASCO-TP : Compte de résultat 2025 avec rappel 2024		
***ASCO-TP** (Exclusivement)*	*Année 2024*	**Année 2025**
Produits d'exploitation	*13 541 €*	**14 755 €**
Produits exceptionnels		
Charges d'exploitation	*13 581 €*	**25 120 €**
Charges impôts	*972 €*	**273 €**
Résultat d'exploitation	*-1 012 €*	**-10 638 €**
Produits financiers	*6 728 €*	**3 121 €**
Résultat de l'exercice	*5 716 €*	**-7 517 €**

ASCO-TP : Bilan simplifié		
***ASCO-TP** (Exclusivement)*	*Année 2024*	**Année 2025**
ACTIF		
Immobilisation	*789 €*	**0 €**
Créances		
Charges constatées d'avance	*350 €*	**368 €**
Placement et disponibilités	*178 693 €*	**142 870 €**
Total	*179 832 €*	**143 238 €**
PASSIF		
Fond propres ASCO-TP	*126 850 €*	**119 332 €**
Fonds dédiés	*43 725 €*	**20 442 €**
Dettes Fournisseurs	*9 257 €*	**3 464 €**
Produits constatés d'avance		
Total	*179 832 €*	**143 238 €**

Les comptes ont été établis par Monsieur Pascal Delmon, du cabinet d'expert-comptable « Fiduciaire 4C Gestion ».
Le détail peut être téléchargé à l'adresse internet http://asco-tp.fr/download/AG-260622/

Il est rappelé que ce résultat ne prend pas en compte l'exercice concernant les projets « Pack Ressources LGV » et « Road Builder » qui sont traités à part. En effet toutes les subventions reçues pour ces projets sont obligatoirement utilisées pour ceux-ci. Ces projets s'étalent sur plusieurs années et un petit bilan est présenté pour les 2 projets.

« Pack Ressources LGV »

Depuis 2012, année de la première subvention, ce projet présente un léger reliquat. Pendant toutes ces années il a été dépensé pour ce projet 820 660 € sur les 822 283 € de subventions reçues. AscoTP, porteur du projet, a perçu pour sa gestion 67 920 € Fin 2025, le reste des fonds dédiés s'élève à 1 623 €.

« Road Builder »

Depuis 2018, année de la première subvention, ce projet est en cours. Le total des subventions reçus s'élève à 245 000 €. Il a été dépensé 230 517 €. AscoTp, porteur initial du projet a perçu 20 488 € pour sa gestion. Fin 2025, le reste des fonds dédiés s'élève à 14 483 €

3) – Approbation des comptes 2025

Les comptes sont approuvés par la totalité des présents ou représentés.

4) – Modification des membres du CA

Le CA propose à l'AG d'intégrer dans ses rangs les 2 nouveaux membres suivants :

- Madame LUCCHESE Claire, Inspectrice de l'Éducation nationale ;
- Madame RABAUD Kathy, Professeur en Sciences de l'Ingénieur Génie Civil.

Cette proposition est approuvée par la totalité des présents ou représentés.

5) – Modification du nom de l'Association

Pour tenir compte de l'élargissement des missions de l'association principalement tourné vers la jeunesse, le CA propose à l'Assemblée de retenir pour nouveau nom « **Association Jeunesse et Cultures de la Construction** » en résumé « AJCC ». Il est également proposé une « base line » traduisant les objectifs. : « **Observer / Comprendre / Transmettre** » tout en soulignant l'importance de l'ordre des verbes ainsi choisis.

Cette proposition est approuvée par la totalité des présents ou représentés.

6) – Modification des statuts de l'Association

Le nom de l'association étant modifié les articles 1 et 2 des statuts de l'association sont remplacés par les suivants :

Article 1 : Nom, durée et siège
L'Association « *Jeunesse et Cultures de la Construction ; observer, comprendre, transmettre* » en résumé « *AJCC* » connue à partir de 1997 sous le nom de l'Association « *Pour la connaissance des Travaux Publics* ; *métiers, histoire, actualités », en résumé « ASCO-TP »* fondée en 1989 sous le nom de *"Association pour le Sauvetage du Patrimoine du musée des Travaux Publics",* en résumé *"ASPAM-TP*", a une durée illimitée.

Son siège social est à la Maison des Travaux Publics, 9 rue de Berri, 75008 PARIS. Il peut être déplacé par décision du conseil d'administration.

Article 2 : Objet, Moyens d'action
L'association a pour objet la diffusion et la promotion de la connaissance du secteur de la Construction (Bâtiment et Travaux Publics) et de la transition écologique des Territoires auprès des jeunes en particulier et du Grand Public tant en ce qui concerne les réalisations, les métiers, les techniques, les matériaux et les matériels que leur histoire.

Ses moyens d'action consistent en la mise à disposition permanente ou périodique d'informations par voie de publications sous tout type de support ainsi que par l'organisation ou la participation à des conférences, ateliers et expositions temporaires ou permanentes en rapport avec son objet.

Dans ce cadre, l'Association, seule ou conjointement avec des partenaires, pourra notamment :
- Mener toutes actions de communication et de relations publiques tant auprès des jeunes et de leurs parents principalement qu'auprès des Pouvoirs Publics, des Entreprises, des enseignants, et plus généralement du grand public ;
- Mener toutes actions utiles à son rayonnement en France et hors de France ;
- Effectuer ou faire réaliser toutes études préalables, de définition, de conception ou d'exécution ;
- Acquérir ou prendre à bail tous biens immobiliers ou mobiliers ;
- Créer ou prendre des participations à tout organisme ou société en relation avec son objet ;
- Éditer ou soutenir l'édition de livres et documents, matériels ou virtuels.

7) – Fixation des cotisations 2027

A l'unanimité des présents ou représentés les cotisations pour 2027 sont augmentées dans leur majorité à savoir :

Personne physique
- Membre actif : 30 €
- Elève ou étudiants de moins de 25 ans : gratuit (sur présentation d'un justificatif)
- Membre bienfaiteur : au moins 80 €

Personne morale :
- Membre actif, y compris établissement universitaire, école d'ingénieur… : 700 €
- Membre bienfaiteur : au moins 1 800 €
- Association, établissement scolaire du second degré : 250 €

8) - Vote des différentes résolutions ;

Les 6 résolutions ci-dessous sont approuvées à l'unanimité

- **Première résolution**

  Ayant entendu le rapport du Président, l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'année 2025 écoulée.

- **Deuxième résolution**

  Ayant entendu le rapport financier, l'assemblée approuve le rapport financier sur l'année écoulée et les comptes de l'année 2025. Elle prend note du résultat 2025 et décide de l'affecter au report à nouveau.

- **Troisième résolution**

  Suite au vote de nomination des membres du CA, l'assemblée ratifie, la liste des élus à ce conseil :
  * Monsieur COUDROY Jean, Retraité de l'Éducation nationale ;
  * Monsieur DAUBILLY Benjamin, Directeur Génie Civil Cimbéton ;
  * Monsieur DUGARD Gilles, Retraité de l'Éducation nationale ;
  * Monsieur GUYON Franck, Président de l'association Eugène Freyssinet ;
  * Monsieur IZORET Laurent, Retraité de l'Industrie cimentière ;
  * Madame LUCCHESE Claire, Inspectrice de l'Éducation nationale ;
  * Monsieur PÉNICHOU Jean-Luc, Retraité de l'Éducation nationale ;
  * Madame RABAUD Kathy, Professeur en Sciences de l'Ingénieur Génie Civil ;
  * Madame RÉGNAUD Laure, Directrice de la Fondation l'EFB ;
  * Monsieur RICHET Noël, Retraité de l'Éducation nationale ;
  * Monsieur SCHMITT Jean-Michel, Retraité de l'Éducation nationale ;

  Conformément aux statuts d'ASCO-TP, sont membres honoraires du CA les personnes suivantes :
  * Monsieur BINET Christian, Président honoraire ;
  * Monsieur MAILLANT Jean-Pierre, Président honoraire ;
  * Monsieur RAZEL Paul, Vice-président honoraire, décédé ;
  * Monsieur ROUX Hubert, Président honoraire, décédé.
  * Monsieur TRIDON Christian, Retraité Directeur d'entreprise TP.

- **Quatrième résolution**

  Le nouveau nom de l'association ratifié est le suivant :
  « **Association Jeunesse et Cultures de la Construction** » en résumé « **AJCC** »
  La « base line » traduisant les objectifs est la suivante :
  « **Observer / Comprendre / Transmettre** »

- ## Cinquième résolution

Les articles 1 et 2 des statuts de l'association sont ratifiés et deviennent :

Article 1 : Nom, durée et siège

L'Association « Jeunesse et Cultures de la Construction ; observer, comprendre, transmettre » en résumé « AJCC » connue à partir de 1997 sous le nom de l'Association « Pour la connaissance des Travaux Publics ; métiers, histoire, actualités », en résumé « ASCO-TP » fondée en 1989 sous le nom de "Association pour le Sauvetage du Patrimoine du musée des Travaux Publics", en résumé "ASPAM-TP", a une durée illimitée.

Son siège social est à la Maison des Travaux Publics, 9 rue de Berri, 75008 PARIS. Il peut être déplacé par décision du conseil d'administration.

Article 2 : Objet, Moyens d'action

L'association a pour objet la diffusion et la promotion de la connaissance du secteur de la Construction (Bâtiment et Travaux Publics) et de la transition écologique des Territoires auprès des jeunes en particulier et du Grand Public tant en ce qui concerne les réalisations, les métiers, les techniques, les matériaux et les matériels que leur histoire.

Ses moyens d'action consistent en la mise à disposition permanente ou périodique d'informations par voie de publications sous tout type de support ainsi que par l'organisation ou la participation à des conférences, ateliers et expositions temporaires ou permanentes en rapport avec son objet.

Dans ce cadre, l'Association, seule ou conjointement avec des partenaires, pourra notamment :

- Mener toutes actions de communication et de relations publiques tant auprès des jeunes et de leurs parents principalement qu'auprès des Pouvoirs Publics, des Entreprises, des enseignants, et plus généralement du grand public ;
- Mener toutes actions utiles à son rayonnement en France et hors de France ;
- Effectuer ou faire réaliser toutes études préalables, de définition, de conception ou d'exécution ;
- Acquérir ou prendre à bail tous biens immobiliers ou mobiliers ;
- Créer ou prendre des participations à tout organisme ou société en relation avec son objet ;
- Éditer ou soutenir l'édition de livres et documents, matériels ou virtuels.

- ## Sixième résolution

Pour 2027, le montant des cotisations est le suivant :

Personne physique :

* Membre actif : 30 €
* Elève ou étudiants de moins de 25 ans : gratuit (sur présentation d'un justificatif)
* Membre bienfaiteur : au moins 80 €

Personne morale :

* Membre actif, y compris établissement universitaire, école d'ingénieur… : 700 €
* Membre bienfaiteur : au moins 1 800 €
* Association, établissement scolaire du second degré : 250 €

9) - Questions additionnelles / débat

A partir de 2027, il est proposé de réunir pendant une journée, chaque année, l'ensemble des adhérents ou invités sur un thème particulier pour continuer à faire évoluer l'association. Cette proposition obtient l'assentiment de toute l'assistance.

- - - - -

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, la séance est levée par le Président qui remercie vivement l'ensemble des participants.

Le secrétaire



Benjamin DAUBILLY

Le président



Laurent IZORET